

## **COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 24 septembre 2015**

L'an deux mille quinze et le 24 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session extraordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André Alègre, Maire.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **DÉLIBÉRATIONS :**

- 1) **Accessibilité : approbation du programme des travaux pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux ;**
- 2) **ERDF : instauration du principe de la redevance concernant l'occupation provisoire du domaine public ;**
- 3) **Désignation d'un nouveau délégué au sein du SIVU DFCI ;**
- 4) **Désignation d'un nouveau délégué au sein de la commission de développement économique de la Communauté de communes Piémont cévenol ;**
- 5) **Modification à la Charte du Parc National des Cévennes.**

#### **DIVERS :**

- **subventions et travaux après les inondations de septembre 2014 ;**
- **SIVU : compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> septembre**
- **Travaux à envisager sur le réseau AEP ;**
- **Repas du Troisième âge ;**
- **courrier**

#### **PRÉSENTS :**

M. André ALÈGRE  
M<sup>me</sup> Isabelle CANARD  
M. Roland CASTANET  
M<sup>me</sup> Madeleine CAZES  
M. Olivier DE MAUVAISIN  
M. Cédric DESHONS  
M. Philippe DESHONS  
M. Jacques MARTIN  
M. Patrick NOBILEAU  
M<sup>me</sup> Marie Anne PRINCÉ

M<sup>me</sup> Bavella Sabatier, secrétaire de mairie, assiste à la séance.

Secrétaire de séance : Roland Castanet

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé.

#### **DÉLIBÉRATIONS**

- 1) **Accessibilité : approbation du programme des travaux pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux ;**

Monsieur le Maire présente le plan pour les trois bâtiments : église, environ 2 000 €, temple, environ 22 000 €, mairie et salle polyvalente, environ 89 000 euros.

Nous avons déjà des financements sûrs pour l'église et la mairie ; il propose l'agenda suivant :

- **mairie et salle polyvalente, juin 2016- décembre 2016**
- **église, mars 2017-juin 2017**
- **temple mai 2018-novembre 2018**

**agenda approuvé par 9 voix pour et une contre (Philippe Deshons)**

**2) ERDF : instauration du principe de la redevance concernant l'occupation provisoire du domaine public ;**

Il s'agit de stockage éventuel de matériaux avant travaux, payé forfaitairement 197 €  
**principe approuvé à l'unanimité**

**3) Désignation d'un nouveau délégué au sein du SIVU DFCI ;**

Philippe Deshons a présenté sa démission. Cédric Deshons est candidat comme nouveau délégué titulaire et Jacques Martin comme suppléant.

**élus à l'unanimité**

**4) Désignation d'un nouveau délégué au sein de la commission de développement économique de la Communauté de communes Piémont cévenol ;**

Philippe Deshons a présenté sa démission. Roland Castanet est candidat comme nouveau délégué titulaire et André Alègre comme suppléant.

**élus à l'unanimité**

**5) Modifications à la Charte du Parc National des Cévennes**

Monsieur le Maire lit les modifications souhaitées par le parc : il s'agit de modifications minimales sur le régime du campement, les manifestations sportives automobiles, la chasse au chamois.

Philippe Deshons trouve que cela ne va pas du tout avec une politique de parc national et votera contre ; Roland Castanet se demande ce que viennent faire les chamois dans cette histoire.

**modifications adoptées par 3 voix pour (André Alègre Cédric Deshons et Jacques Martin , 2 contre (Philippe Deshons et Roland Castanet) et 5 abstentions.**

**DIVERS :**

- **les élections régionales auront lieu le 6 et le 13 décembre.**

Monsieur le Maire demandent aux conseillers de réserver ces dimanches pour les permanences des bureaux de vote

- **travaux depuis les inondations**

Les services du Conseil départemental ont retenu un montant de 180 000 € (non détaillés par action) subventionnable à 72 %, sur 200 000 présentés. Monsieur le Maire indique que nous avons engagé à peu près 140 000 €.

Comme les travaux sur les pistes DFCI (H21 vers Boulesgure et G6 sur la Fage) ont été pris en compte par le SIVU lors de la réunion du 1<sup>er</sup> septembre, et subventionnables à 80 %, il présente les possibilités suivantes pour continuer les travaux suite aux inondations de 2014 : chemin des Pauses (11 300 €), du Fanabrègue (22 160 €), chemin du Merle (8 500 € partie communale de la piste du Pouget.

Il propose d'engager une réflexion là-dessus, pour prendre une décision assez rapidement.

- **alimentation en eau**

L'été sec a suscité beaucoup de crainte. Mais finalement, l'adduction de La Rouvière a permis l'alimentation, après un rappel à l'économie aux consommateurs ; l'adduction du réseau des Fourniels n'a pas eu de problème.

Les problèmes viennent du réseau Bourguet/Vidourle, qui présente des variations de consommation inexplicables. Est-ce des consommations excessives, voire clandestines ? Certes, il y a beaucoup de fuites, mais cela n'explique pas les variations. Monsieur le Maire a demandé à une société des relevés de compteurs en continu sur 5 jours pour essayer de

comprendre, les relevés commenceront la semaine prochaine. Ensuite, il faudra traiter le problème des fuites. Il y a une possibilité de se faire aider par l'EPTB Vidourle, dans le cadre du contrat rivière.

Au cours de l'été, Monsieur le Maire, Jacques Martin et Didier Viala ont énormément travaillé sur les captages de Bourguet et de Vidourle pour les rendre plus efficaces. En ce moment, ils cherchent à quel endroit la conduite alimentant le réservoir de Bourguet depuis la source est bouchée, en faisant des sondages tout le long du trajet supposé de la conduite. Un travail pénible et fastidieux mais qui semble avoir porté ses fruits : le « renard » a été repéré.

- **réservoir de Driolles**

Olivier de Mauvaisin, Patrick Nobileau et Philippe Deshons demandent une discussion sur le problème du réservoir, du surpresseur et de l'attitude du CEREG. Ils insistent sur le fait qu'il faut avant tout chercher une autre solution, sans dépenser d'argent public. Monsieur le Maire et Jacques Martin indiquent que la solution proposée leur semble la meilleure, à meilleur coût et meilleur délai. Un procès serait long et pas gagné d'avance.

Pour trancher sur ce problème, Monsieur le Maire attend d'avoir le texte définitif de l'avenant du CEREG et une **réunion spécifique aura alors lieu, dans un délai raisonnable.**

La séance est levée à 20 h.